

## RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-Eglise, s'est réuni le jeudi 6 février 2014, sous la présidence de Madame Christine LEBACHELEY, Maire.

### Informations et compte-rendu des commissions :

#### - Urbanisme :

Le nouveau règlement du PLU faisant suite à sa troisième modification est applicable depuis le 09 janvier 2014.

#### - Affaires scolaires :

L'étude sur les rythmes scolaires est toujours en cours au niveau de la communauté de communes, une réunion se tiendra à ce sujet le 28 février prochain.

#### - Travaux :

Tel que le prévoit le code du travail, l'employeur doit mettre à disposition des travailleurs souhaitant prendre leur repas sur leur lieu de travail, un emplacement leur permettant de se restaurer dans de bonnes conditions de santé et de sécurité. La situation actuelle ne respectant pas cette réglementation, une solution va être apportée ainsi qu'à l'aménagement d'un local vestiaire.

Des travaux de couverture doivent être réalisés sur un bâtiment communal.

#### -Bibliothèque :

Après avoir revu l'organisation du travail des agents techniques, Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier les horaires de la bibliothèque le mardi matin : 9h30-10h30 au lieu de 10h30-11h30. Le conseil municipal accepte la proposition faite.

#### Horaires d'ouverture de la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 :

Mardi : 9h30 - 10h30

Mercredi : 9h30 - 12h // 15h - 17h

Jeudi : 17h - 18h30

Samedi : 10h - 12h

### Délibérations

#### - Compte administratif du budget communal 2013

Présentation a été faite du compte administratif qui se résume ainsi :

#### Investissement :

Résultats reportés : - 115 483,98 €

Opérations de l'exercice :

- Dépenses : 546 903,37 €
- Recettes : 587 362,57 €

Résultats de clôture : - 75 024,78 €

#### Fonctionnement

Résultats reportés : + 19 239,44 €

Opérations de l'exercice :

- Dépenses : 1 137 581,49 €
- Recettes : 1 442 310,25 €

Résultats de clôture : + 323 968,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la présentation du compte administratif 2013
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **- Compte de gestion 2013**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

M. LOUVEAU, trésorier, présente en quelques points l'état de la trésorerie considérant l'évolution 2009-2013 des principaux éléments de fonctionnement et la situation au regard du désendettement.

La commune a profité d'une augmentation des recettes (+22 000 €) grâce aux taxes d'habitation et taxes foncières, augmentation dite « naturelle » puisqu'elle est due à une augmentation des bases et non des taux (les taux d'imposition n'ayant pas été modifiés sur la commune en 2013).

Il est à noter que la commune a réalisé d'importants remboursements en 2013 (remboursement d'un prêt relais de 296 000 € et d'une ligne de trésorerie du même montant) : la situation est correcte au regard du désendettement.

Le tableau du remboursement des annuités d'emprunt présente actuellement deux chutes du montant de l'échéance en 2019 et 2020.

### **- Affectation des résultats de l'exercice 2013**

Après avoir examiné le compte administratif 2013, Madame le Maire demande à l'assemblée de reporter le vote de l'affectation du résultat au vote du budget primitif, laissant ainsi le libre choix au futur conseil municipal de l'affectation du résultat de fonctionnement présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- EST FAVORABLE au report du vote de l'affectation des résultats pour l'exercice 2013.

### **- Création et modification de postes**

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'organisation du travail des agents techniques ayant en charge la cantine et l'entretien des locaux communaux a été revue. La nouvelle organisation implique quelques changements concernant le tableau des effectifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois proposée par Madame le Maire.

### **Affaires et questions diverses :**

- Lors du dernier conseil municipal, M. VALOGNES avait fait part de son interrogation quant aux faitières en zinc du futur lotissement Le Clos Joli compte tenu de la réglementation du PLU. Le permis de construire du lotissement fait bien mention de faitières en zinc et le dossier a été accepté en l'état.
- Concernant le rejet du bassin d'orage, M. VALOGNES rappelle que le bassin filtrant est actuellement bouché. L'évacuation du trop plein devrait être canalisée vers le ruisseau. Une solution doit être apportée à ce problème.
- Assurance mairie : la porte principale de la mairie doit être fermée à clé quand le bâtiment est vide pour des raisons d'assurance. Par ailleurs, l'utilisation de la salle des mariages comme lieu de réunion pour les associations n'est pas très appropriée (entretien difficile de la table de réunion et du plancher après certains pots). Madame le Maire propose donc que les réunions des associations se tiennent dans la demi-salle des Grandes Halles et qu'une clé leur soit remise à chaque occupation. Cette salle située en rez-de-chaussée, avec toilettes pour personnes à mobilité réduite, permet ainsi de régler le problème de l'accessibilité.
- Carrefour Market prévoit de s'agrandir au niveau de leur actuelle réserve, la future réserve étant prévue sur l'arrière du magasin. Un Drive est également en projet.